

Vue d'ensemble

Sport NB s'engage à veiller à ce que tous les organismes de sport qu'il finance soient en mesure d'offrir une expérience sécuritaire et accueillante à tous les participants. Depuis 2022, tous les OPS/OMS membres de Sport NB sont tenus d'avoir un Code de conduite qui reflète les principes fondamentaux du Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS) et d'avoir un processus interne de règlement des différends pour la résolution de toutes les plaintes qui peuvent survenir dans l'environnement sportif.

Le Mécanisme de traitement des plaintes en matière de sport sécuritaire au Nouveau-Brunswick (**MTPSSNB**) est l'aboutissement d'années de consultation et d'établissement d'un consensus en vue de déterminer les éléments clés et d'en établir l'ordre de priorité. Le MTPSSNB offre aux OPS/OMS membres de Sport NB une approche cohérente pour le règlement des différends qui comprend une évaluation externe des plaintes ainsi qu'une plateforme de rapport centralisée par l'entremise de la Tierce partie indépendante désignée.

Bien que les OPS/OMS puissent mettre en œuvre leur propre procédure de règlement des différends, ils peuvent également désigner le MTPSSNB comme procédure de plainte pour recevoir et traiter toutes les allégations de mauvais traitements dans le cadre du CCUMS. Les OPS/OMS peuvent également désigner le MTPSSNB pour entendre les appels des décisions des OPS/OMS concernant les litiges relatifs à leurs statuts, règlements ou politiques.

Les considérations suivantes s'adressent aux OPS/OMS membres de Sport NB qui cherchent à intégrer le MTPSSNB afin de s'assurer que les plaintes et les appels sont traités et reçus de façon appropriée.

Examen de la gouvernance

Pour mener à bien le processus, vous devrez avoir une bonne compréhension de la gouvernance, des politiques et de la structure d'adhésion actuelles de votre organisation, en particulier en ce qui concerne vos membres (généralement des clubs) et vos participants/inscriptions (des particuliers).

Pour s'assurer que votre organisation sera en mesure d'appliquer efficacement le MTPSSNB à ses membres et à ses participants, il est recommandé de procéder à un examen de la gouvernance afin de s'assurer que le MTPSSNB et vos politiques s'harmonisent avec votre structure de gouvernance.

La première étape consiste à vérifier vos règlements et toute politique interne relative à la gouvernance et à l'adhésion, ainsi qu'à la Sécurité sportive.

Évaluation des compétences et du cheminement

Sport NB reconnaît que les membres des OPS/OMS ont des obligations envers divers organismes directeurs de sport, y compris, dans de nombreux cas, les Organismes nationaux de sport de votre sport. Les ONS peuvent imposer certaines exigences en matière de gouvernance et de Sécurité sportive.

Le MTPSSNB a été conçu en tenant compte de ces obligations potentielles. Il est important de confirmer si votre ONS a créé (ou a l'intention de créer) des exigences nationales en matière de signalement, d'audition et de publication des décisions relatives aux mauvais traitements ou à d'autres violations des normes de conduite de votre sport.

Il est important que vous compreniez les attentes de votre ONS et que vous puissiez facilement décrire toute procédure imposée.

Dans le cadre de cet exercice, vous pouvez retracer le processus de signalement et de décision qu'un individu doit suivre lorsqu'il fait part de préoccupations ou d'allégations de mauvaise conduite dans votre sport.

Examen des politiques

Sport NB a élaboré un ensemble de politiques standard pour tous les organismes de sport basés au Nouveau-Brunswick. Cet ensemble comprend des politiques de base obligatoires, dont un mécanisme interne de règlement des différends. Étant donné que les membres des OPS/OMS peuvent utiliser le MTPSSNB pour traiter toutes les allégations de maltraitance, il est important de comprendre comment le mécanisme provincial interagit avec votre processus interne, y compris en reflétant l'intégration du MTPSSNB.

Dans le cadre du processus de révision des politiques, vous pouvez examiner comment vos normes techniques et de terrain de jeu et vos mécanismes disciplinaires interagissent avec le processus disciplinaire de Sécurité sportive.

Mise en œuvre

Après avoir examiné les documents pertinents, vous pouvez déterminer si vous êtes prêt à adopter le MTPSSNB dans le cadre de votre processus de traitement des plaintes, ou simplement comme lieu d'audition d'appels particuliers.

Dans le cadre de vos examens, vous pouvez déterminer que des modifications sont nécessaires pour clarifier le droit de votre organisation à imposer des mesures disciplinaires aux participants/inscriptions et/ou aux membres.

D'après notre expérience, les modifications peuvent aller de mises à jour mineures à des révisions substantielles pour garantir que vous avez une compétence claire sur vos membres et vos participants/ inscriptions. Bien que les modifications des règlements doivent être adoptées lors d'une Assemblée générale annuelle ou extraordinaire, les politiques nouvelles et actualisées peuvent être mises en œuvre par le Conseil d'administration et le personnel. Il est important de refléter tout changement dans vos documents d'inscription ainsi que dans vos contrats de travail.

Pour réussir la mise en œuvre du MTPSSNB, il faut bien comprendre les différentes voies disponibles pour recevoir et régler les différends dans votre environnement sportif.